

5 novembre 2024

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 5 novembre 2024 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Louis Coutu, maire, et Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Émilie-Anne Cloutier fait fonction de secrétaire.

Aucun résident n'assiste à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2024;
Suivi au procès-verbal;
 1. Arrêt des procédures pour l'achat d'un terrain à vocation publique
 2. Abrogation de la résolution 2024-09-194;
4. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
5. Correspondance;
 1. Déclaration : municipalité alliée contre la violence conjugale;
 2. Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP);
 3. Dons;
6. Règlements
 1. Avis de motion et dépôt du règlement 2024-471 abrogeant le règlement 2023-461 sur la gestion contractuelle;
 2. Avis de motion et dépôt du règlement 2024-472 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité;
 3. Avis de motion et dépôt du règlement 2024-473 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité;
7. Bureau
 1. Date pour la séance extraordinaire du budget et du plan triennal d'immobilisation;
 2. Dates des séances du conseil pour l'année 2025;
 3. Réalisation du Calendrier 2025;
 4. Programme de gestion des actifs ;
 5. Achat d'une banque de temps pour le PGA
 6. Partage des coûts communs de l'inspectrice municipale avec Lawrenceville;
 7. Adoption du Budget SSI Waterloo;
 8. Subvention pour la Maison des jeunes l'Initiative;
 9. Subvention pour le groupe média Val-Ouest;
 10. Renouvellement du contrat avec la firme de Sécurité Civile PRUDENT;
 11. Renouvellement du contrat d'assurance avec FQM-Assurances;

12. offre de service -Gestion des documents et des archives en 2023 de HB archiviste s.e.n.c.;
 13. Fermeture du bureau pour la période des fêtes ;
 14. demande de participation au projet : « Programme de mobilisation et de formation citoyenne au sein de la chaîne d'intervention préhospitalière dans les municipalités regroupées du VAL-7 »;
 15. Projet de réseau cyclable avec la MRC;
 16. Dépôt des revenus et dépenses non vérifiés;
 17. Dépôt des intérêts pécuniaires et du registre de dons des membres du conseil
 18. Formation Infotech sur la taxation
 19. Changement d'heure de la séance du conseil du 3 décembre;
8. Voirie
1. Location d'un garage pour l'hiver;
 2. Entente d'utilisation du terrain 3 987 862 de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford concernant l'entreposage d'abrasif;
 3. Résolution pour réduire la hauteur des caps rocheux sur les voies publiques;
 4. Achat d'une garantie prolongée pour la Niveleuse;
9. Comités;
1. CCU Compte-rendu de la rencontre du 15 octobre et augmentation du remboursement du coupon de présence;
 2. Loisirs ;
 3. Église :
 4. Service de prévention des incendies de Waterloo;
 5. Hydro-Québec
10. Période de questions;
11. Affaires nouvelles;
12. Levée de la session;

2024-11-214

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
 APPUYÉ par Denis Vel
 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucun résident n'assiste à la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024;

2024-11-215

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2024, une dispense de lecture du procès-verbal est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
 APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
 ET RÉSOLU à l'unanimité que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2024 soit ADOPTÉ.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

1. ARRÊT DES PROCÉDURES POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN À VOCATION PUBLIQUE

2024-11-216

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport environnemental dénotant des zones humides qui mettent en péril le projet de développement domiciliaire tel qu'envisagé;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers avaient été débutés avec M. Cleary pour évaluer l'achat d'une parcelle de lot afin d'ériger des installations de voirie;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'aviser M. Cleary de l'arrêt des procédures pour l'achat de ce terrain, le temps que l'ingénieur de la municipalité donne son avis sur la suite des procédures et les possibilités offertes en concordance avec les nouvelles restrictions.

2. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-09-194;

2024-11-217

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-09-194 du 3 septembre 2024 ne nécessitait pas d'avoir lieu et n'était ni proposée, ni appuyée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande que le point soit modifié afin de représenter adéquatement les propos discutés lors de cette séance pour ne laisser que la mention « Les membres du conseil ne donnent pas suite au programme PAVL »;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Eden Lauzon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la résolution 2024-09-194 soit abrogée.

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2024-11-218

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	<u>23 531,85 \$</u>
DÉPENSES MENSUELLES	55 630,61 \$
COMPTES À PAYER (déposés)	140 012,73 \$
SALAIRES	
Salaires déposés au conseil	12 086,81 \$
Salaires déboursés durant le mois	3 869,22 \$
FTQ RÉER	883,61 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>212 482,98 \$</u>

5. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listé et expliquée par la greffière adjointe.

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

1. DÉCLARATION : MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE;

2024-11-219

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2019, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 16 626 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Eden Lauzon
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE proclamer Sainte-Anne-de-la-Rochelle municipalité alliée contre la violence conjugale.

2. APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP);

2024-11-220

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite

- enfance et en périnatalité ;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
 APPUYÉ par Eden Lauzon
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la publication d'une proclamation de reconnaissance de la « Grande semaine des tout-petits » dans le Larochellois du mois de novembre;

Que le conseil autorise la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

PROCLAMATION

Le maire proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la « Grande semaine des tout-petits », qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement.

3. DONS;

2024-11-221

3.1 CABVER – COURONNES DE L'ENTRAIDE;

CONSIDÉRANT QUE nous décorons notre municipalité pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité bénéfique du Centre d'action bénévoles de Valcourt et région est la vente de couronnes de Noël naturelles;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager le Centre d'action bénévole de Valcourt et région;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
 APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
 ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète deux couronnes de 24 pouces au coût de soixante-cinq dollars (65\$);

2024-11-222

3.2 ÉCOLE – AIDE FINANCIÈRE POUR LE REPAS DES FÊTES;

CONSIDÉRANT QUE nous nous impliquons annuellement afin d'offrir un repas des Fêtes aux élèves de l'école Notre-Dame-des-Érables;

CONSIDÉRANT QUE ce repas représente une occasion exceptionnelle de rassembler tous les élèves et de célébrer ensemble cette période festive

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb s'engagent à assumer la différence de ce qui avait été budgété puisque les prix pour un service traiteur a explosé;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de déboursier huit cents dollars (800 \$) pour financer une partie des dépenses liées à la tenue du repas des Fêtes.

2024-11-223

3.3 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SALON DES ARTISANS;

CONSIDÉRANT QU'il y a une distribution de cadeaux au courant de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons nous assurer que les jeunes de la municipalité reçoivent un présent lors de leur visite;

IL EST PROPOSÉ par Eden Lauzon
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) aux Salon des artisans de Sainte-Anne-de-la-Rochelle chapeauté par le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Que la dépense soit affectée au poste : gestion dons;

2024-11-224

3.4 GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb s'occupent d'amasser des dons en denrées et en argent pour les foyers défavorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la Table ronde de Sainte-Anne s'occupe de bonifier les paniers de Noël qui sont distribués dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre cent dollars (100 \$) à la guignolée des Chevaliers de Colomb, Table ronde de Sainte-Anne pour garnir les paniers de Noël qui seront distribués dans la municipalité.

3.5 DEMANDES REFUSÉES

Trois demandes ont été reçues de la part de l'Association de Hockey Mineur De Valcourt et Festi-Val en Neige. Le conseil ne désire pas donner suite à ces demandes.

6. RÈGLEMENTS

1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-471 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2023-461 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE;

Denis Vel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement 2024-471 modifiant le règlement 2023-461 sur la

gestion contractuelle. Le directeur général présente et dépose le projet de règlement. Le document est disponible à la consultation au bureau municipal. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du document le 31 octobre 2024.

L'objet de ce règlement vise la poursuite des efforts des donateurs d'ouvrages publics au regard de l'achat québécois ou autrement canadien en prévoyant l'obligation d'introduire des mesures à cet égard dans le règlement de gestion contractuelle des organismes municipaux, le tout, conformément à la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-472 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL;

Jean-Pierre Brien, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 2024-472 portant sur la régie interne et de normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ses séances. Le directeur général présente et dépose le projet de règlement. Le document est disponible à la consultation au bureau municipal. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du document le 31 octobre 2024.

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-473 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ;

Pascal Gonnin, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 2024-473 portant sur les modalités de publication des avis écrits obligatoires de la municipalité. Le directeur général présente et dépose le projet de règlement. Le document est disponible à la consultation au bureau municipal. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du document le 31 octobre 2024.

7. BUREAU

1. DATE POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION;

2024-11-225

CONSIDÉRANT QU'une séance extraordinaire et période de questions portant exclusivement sur le budget doivent être tenues, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'elle est planifié le plus tard possible afin de recevoir les offres de services et demandes à prévoir pour l'année à venir ;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du conseil optent pour mardi le 17 décembre 2024 à 18h00 à la salle du conseil,

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera :

1. Les prévisions budgétaires pour l'année 2025;
2. Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027;

QUE cette séance sera suivie de la séance ordinaire sur ajournement;

2. DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025;

2024-11-226

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
 APPUYÉ par Eden Lauzon
 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025;

QUE les séances du conseil débuteront à 18h et se tiendront majoritairement le premier mardi du mois;

MARDI : 14 JANVIER *	MARDI : 04 FÉVRIER
MARDI : 04 MARS	MARDI : 01 AVRIL
MARDI : 06 MAI	MARDI : 03 JUIN
MARDI : 08 JUILLET *	MARDI : 12 AOÛT *
MARDI : 02 SEPTEMBRE	MARDI : 7 OCTOBRE
MARDI : 11 NOVEMBRE *	MARDI : 02 DÉCEMBRE Extraord. budget : 16 DÉCEMBRE

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

3. RÉALISATION DU CALENDRIER 2025;

2024-11-227

CONSIDÉRANT QUE nous réitérons l'envoi de calendrier à chaque adresse civique;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé diverses soumissions pour l'impression du calendrier (taxes en sus);

Imprimeur	Coût pour 350 calendriers	Coût fractionné à l'unité
TechnoPub	1 313.00 \$	3.7514 \$
Précigrafik	1 663.00 \$	4.7514 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour le montage du calendrier de Paula Cloutier, Design est la seule qui nous a été acheminée au coût de 450\$;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
 APPUYÉ par Suzanne Casavant
 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat du montage du calendrier 2025 à Mme Paula Cloutier, Design, au montant de quatre cent cinquante dollars (450\$) pour le montage.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de Technopub pour l'impression de 350 calendriers au montant de mille trois cent treize dollars (1 313\$).

4. PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS ;

2024-11-228

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle :

- s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau et eau usée afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et eaux usées et les informations requises par ce dernier ;
- approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

5. ACHAT D'UNE BANQUE DE TEMPS POUR LE PGA

2024-11-229

CONSIDÉRANT QUE la subvention de la TECQ 2024-2028 pourrait être bonifiée de 10% sur démonstration du démarrage de la démarche et la mise en forme du plan du programme de gestion des actifs-eau et eau usée (PGA), soit plus de 60 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la gestion des actifs nécessite l'expertise de plusieurs professionnels dont le tarif varie ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas en mesure actuellement de confirmer l'apport de l'une ou l'autre de ses expertises ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires sont subventionnés de façon importante afin d'en réduire le coût;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Eden Lauzon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la consultante municipale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services de la FQM à même la banque d'heures jusqu'à concurrence de 5000 \$;

QUE la dépense soit affectée au poste « Programme de gestion des actifs - PGA ».

6. PARTAGE DES COÛTS COMMUNS DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE AVEC LAWRENCEVILLE;

2024-11-230

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Lawrenceville et Sainte-Anne-de-la-Rochelle se partagent les coûts et services de la même inspectrice en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'une entente permet de mieux gérer les ressources et les coûts associés aux services d'inspection tout en favorisant la collaboration entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les termes de cette entente incluent la répartition des coûts, le mode de fonctionnement des services, ainsi que les modalités de facturations`

CONSIDÉRANT QUE cette entente est dans l'intérêt de la communauté et contribuera à une gestion efficace des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont attachées au poste lui-même sans égard pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Pascal Gonnin
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte l'entente intermunicipale relative aux services de l'inspectrice municipal en urbanisme et environnement entre la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et le Village de Lawrenceville, telle que présentée;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire, Louis Coutu, et le directeur général, Gilbert Côté, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette entente.

7. ADOPTION DU BUDGET SSI WATERLOO;

Le point est remis à une séance ultérieure.

8. SUBVENTION POUR LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE;

2024-11-231

CONSIDÉRANT QUE nous voulons contribuer pour les activités des jeunes résidents de notre municipalité qui fréquentent régulièrement la Maison des jeunes *l'Initiative* de Valcourt;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, 17 résidents auraient participé aux activités proposées par l'établissement;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de deux mille dollars (2000 \$);

QUE ce montant sera prévu au budget de l'année financière 2025;

9. SUBVENTION POUR LE GROUPE MÉDIA VAL-OUEST;

2024-11-232

CONSIDÉRANT QUE nous voulons assurer la pérennité de l'entreprise sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions utiliser le média numérique pour nos publications d'information;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à la majorité (contre : un conseiller) des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinq cents dollars (500 \$);

QUE la dépense soit budgétée au poste Gestion-publication et information;

10. RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA FIRME DE SÉCURITÉ CIVILE PRUDENT;

2024-11-233

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie du regroupement du Val-7 en sécurité civile (résolution 2023-11-206);

CONSIDÉRANT QUE l'offre datée du 29 octobre 2024 de la firme Prudent, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2025 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région) ;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement est en accord avec l'offre de service

CONSIDÉRANT QUE la firme est maître d'œuvre du processus de planification de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'offre inclus, entre autres, un exercice de table en simulation de crise,

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
APPUYÉ par Denis Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'accepter l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2025 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile Val-7 (Valcourt et région), pour un montant de sept mille deux cent trente-sept dollars (7237,00 \$) excluant les taxes applicables ;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les sept municipalités participantes, soit mil trente-quatre dollars (1 034 \$) par municipalité pour l'année 2025;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de services mentionnée précédemment.

11. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC FQM-ASSURANCES;

2024-11-234

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ représenté par FQM assurances, police 042050;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des ajustements et ils sont inclus dans le renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Denis Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le renouvellement de notre police 042050 au montant de quatorze mille trois cent soixante-treize dollars (14 373\$) plus les taxes applicables.

12. OFFRE DE SERVICE - GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES EN 2025 DE HB ARCHIVISTE S.E.N.C.;

2024-11-235

CONSIDÉRANT QUE dans notre programmation de gestion des archives nous avons établi une visite aux deux ans;

CONSIDÉRANT QUE HB archivistes S.E.N.C., dont nous requérons ses services depuis de nombreuses années nous a déposé une offre de services;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services au montant de mille trois cent quatre-vingt-un dollars et trente-trois sous (1 381.33 \$) plus les taxes applicables.

13. FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES ;

2024-11-236

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décréter par résolution les dates de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ par Eden Lauzon
APPUYÉ par Pascal Gonnin
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le bureau municipal soit fermé du 20 décembre au 6 janvier inclusivement et le retour des services aux citoyens sera le 7 janvier 2025, selon l'horaire normal.

14. DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROJET : « PROGRAMME DE MOBILISATION ET DE FORMATION CITOYENNE AU SEIN DE LA CHAÎNE D'INTERVENTION PRÉHOSPITALIÈRE DANS LES MUNICIPALITÉS REGROUPÉES DU VAL-7 »;

2024-11-237

CONSIDÉRANT QU'un comité intermunicipal regroupant toutes les municipalités du Val-7 se réunit de façon régulière depuis l'automne 2023 pour étudier la possibilité d'instaurer le programme des Premiers répondants dans le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité intermunicipal ont rencontré, pendant cette étude, différents acteurs de la chaîne d'intervention préhospitalière, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CIUSSS et d'autres services de premiers répondants;

CONSIDÉRANT les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément au *Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence 2023-2028*, qui favorise la formation des citoyens en matière de premiers soins et d'interventions d'urgence (Axe 1);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité en sont venus à la conclusion qu'un programme de mobilisation et de formation des citoyen(ne)s était la mesure la plus réalisable à court terme et la plus susceptible de rallier les sept municipalités concernées par cette étude;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Val-7 ont décidé de se regrouper afin de mener cette initiative de manière coordonnée pour s'assurer que la formation soit

offerte gratuitement et régulièrement à tous les citoyen(ne)s du Val-7 afin de maximiser la participation et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE le comité voit, avec ledit programme proposé, la possibilité d'y aller par étapes et de voir l'intérêt des citoyens, non seulement pour l'implantation éventuelle d'un service de premiers répondants, mais aussi pour leur participation personnelle et directe au programme de formation;

CONSIDÉRANT QU'il faut doter un poste de coordonnateur du programme de formation, dont le rôle sera de réaliser la planification, l'organisation, la promotion, la mise en œuvre et le suivi des formations et de faire de la recherche de subventions, entres autres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimatifs du programme dans la région du Val-7 sont de l'ordre de 50 000 \$ pour l'année 2025.

IL EST RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ne participe pas au programme de mobilisation et de formation citoyenne au sein de la chaîne d'intervention préhospitalière dans les municipalités regroupées du Val-7.

15. PROJET DE RÉSEAU CYCLABLE AVEC LA MRC;

2024-11-238

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable du développement du réseau cyclable visant à joindre toutes les municipalités du Val-

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une présentation des voies cyclables qui pourraient être mis à l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'étudiera qu'un seul tronçon pour cette année;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Réal Vel
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal demande à la MRC de mettre à l'étude le tronçon cyclable qui permettrait de relier les réseaux « Sentier de l'ardoise » à Lawrenceville à la « Campagnarde » à Warden en passant par le 9^e Rang Est, le chemin de Sainte-Anne (Nord et Sud) et le 6^e Rang.

16. DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉS;

Gilbert Coté, directeur général et greffier trésorier dépose l'état des revenus et des dépenses non vérifiés au 30 septembre 2024 en prévision de la préparation du budget 2025. M. Coté répond aux questions et demeure disponible pour plus d'information.

17. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DU REGISTRE DE DONNS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires et registre de dons.

18. FORMATION INFOTECH SUR LA TAXATION

2024-11-239

CONSIDÉRANT QUE nous avons des obligations en lien avec l'informatique et la trésorerie et qu'elles sont de plus en plus pointues;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'inscription de M. Gilbert Côté à la formation du 21 novembre concernant la réalisation du budget;

QUE les frais d'inscription de deux cent cinquante dollars (250\$) plus taxes applicables soient imputées au budget formation.

19. CHANGEMENT D'HEURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 DÉCEMBRE;

2024-11-240

CONSIDÉRANT QUE nous changerons bientôt de manière permanente l'heure de tenue des réunions du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Pascal Gonnin
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle devance l'heure de tenue du conseil ordinaire du 3 décembre 2024 à 18h00 à la salle du conseil;

QUE les repas seront fournis aux participants de l'atelier de travail à partir du budget « Législation- représentation ».

8. VOIRIE

1. LOCATION D'UN GARAGE POUR L'HIVER;

2024-11-241

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité nécessite un espace intérieur non chauffée pour son camion de déneigement pendant la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le garage doit idéalement être localisé à proximité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris une entente pour la location d'une superficie adéquate, éclairé et avec accès à l'électricité;

CONSIDÉRANT QU'entre les parties des négociations sur les modalités d'utilisation ont eu lieu et inscrites dans un document à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les demandes du propriétaire;

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle loue le garage situé au 246, Principale Ouest au coût de 6000\$ pour une période continue de cinq mois, du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025.

2. ENTENTE D'UTILISATION DU TERRAIN 3 987 862 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD CONCERNANT L'ENTREPOSAGE D'ABRASIF;

2024-11-242

CONSIDÉRANT QUE nous avons renouvelé notre demande d'entente pour l'utilisation d'un espace de terrain pour l'entreposage d'abrasifs pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il reste environ 360 tonnes, 300 tonnes d'abrasifs seront commandées à JPD Choquette.

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Pascal Gonnin

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle loue l'espace au coût de 500\$ par mois, et ce, du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025.

QUE la Municipalité accepte les conditions énumérées dans la résolution à savoir :

QUE la Municipalité prévoie la dépense de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), ce qui représente cinq cents dollars (500 \$) par mois;

QUE la municipalité entreposera 660 tonnes d'abrasifs;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les voies de circulation permises pour les camions et véhicules outils sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et du MTQ (route 243 et 241).

3. RÉSOLUTION POUR RÉDUIRE LA HAUTEUR DES CAPS ROCHEUX SUR LES VOIES PUBLIQUES;

2024-11-243

CONSIDÉRANT QUE des caps rocheux montent à la surface de plusieurs de nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci brisent et usent prématurément nos équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'extraction compétente de ces caps imposerait des travaux majeurs impliquant la coordination de plusieurs entités entre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faciliter l'entretien de ses routes;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise les travaux jusqu'à concurrence des sommes déjà prévues au budget 2024;

QUE le montant soit imputé au compte « 02-320-00-621 – Voirie Mun. Achat Gravier ».

4. ACHAT D'UNE GARANTIE PROLONGÉE POUR LA NIVELEUSE;

2024-11-244

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite profiter du fait que la niveleuse achetée l'an dernier soit encore sous garantie;

CONSIDÉRANT QUE John Deere offre différents types de garanties selon le kilométrage et nombre d'heures de travail de l'équipement;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'achat d'une garantie prolongée de 7465\$ pour 2000 h ou 3 ans pour la niveleuse

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de services mentionnée.

9. COMITÉS;

1. CCU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 OCTOBRE ET AUGMENTATION DU COUPON DE PRÉSENCE;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des années 2010, les membres participants au CCU de Sainte-Anne-de-la-Rochelle bénéficient d'un billet de dédommagement au montant de 25.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a jamais été majoré au fil des ans;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle bonifie ce montant à 45.00 \$ par membre du CCU présent aux séances prévues au calendrier régulier;

2. LOISIRS ;

Le terrain a été nivelé derrière la patinoire;

3. ÉGLISE :

Dépôt de nouveaux plans pour le projet de requalification de l'Église ;

4. SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE WATERLOO;

Le projet Premier répondant des SSPI Waterloo apparaît mieux répondre à la vision du conseil en matière de formation de premier répondant sur le territoire.

5. HYDRO-QUÉBEC

Le conseiller Réal Vel quitte son siège de 21h03 à 21h05.

Remplacement du réseau : construction d'une nouvelle centrale prévue pour augmenter la capacité d'approvisionnement du courant. 38 km seront déboisés plus largement où passent déjà les fils afin d'implanter des piliers de plus grande capacité. La nouvelle centrale de Bonsecours devrait être opérationnelle vers la fin 2026 si l'échéancier des travaux respecté. L'ancien réseau sera démantelé à la fin des travaux.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance. Aucune question n'est posée aux membres du Conseil municipal.

11. AFFAIRES NOUVELLES;

12. LEVÉE DE LA SESSION;

2024-11-246

L'ordre du jour étant épuisé;
IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
QUE la présente séance soit levée à 21h14

M. Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

M. Louis Coutu,
Maire

« En signant le présent procès-verbal, le
maire est réputé avoir signé toutes les
résolutions »